



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Besançon

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Monsieur Samuel JOST
Madame Sandrine RAYOT
Monsieur Mathieu LARDIER
Syndicats SNEP/FSU, SNES/FSU, SNUEP/FSU

Besançon, le 07 novembre 2013

Rectorat

Direction des Relations
et des Ressources
Humaines

Objet : calendrier des commissions 1^{er} trimestre 2013/2014

Référence : votre courrier du 25 octobre 2013

Référence
MCJ/SD n°
Dossier suivi par
Marie-Claire Jannier
Téléphone
03 81 65 49 75
Fax
03 81 65 47 60
Mél.
ce.drh.rectorat
@ac-besancon.fr

10 Rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Par courrier cité en référence, vous attirez mon attention sur le calendrier des commissions du premier trimestre et notamment sur l'absence de programmation des CAPA réunies au titre de l'avancement d'échelon des personnels du second degré.
J'ai l'honneur de vous apporter la réponse suivante.

Diverses opérations de gestion individuelle doivent être finalisées avant de pouvoir mettre en œuvre les actes collectifs de promotions d'échelon, telles que la vérification des dossiers des personnels nouvellement nommés dans l'académie, la mise à jour et la transmission des notations de l'année précédente, le reclassement des fonctionnaires stagiaires. Cette dernière opération en particulier nécessite cette année un temps de traitement des dossiers plus important que les années précédentes en raison de l'augmentation du nombre de stagiaires liée aux lauréats du concours réservé.

Ainsi, et afin de sécuriser au maximum l'acte de gestion collective portant sur l'avancement d'échelon, mes services ont été contraints de planifier cette opération au début de la deuxième quinzaine de janvier 2014 avec l'objectif de mise en paiement en paye de février.

Je vous précise toutefois que les décisions de promotion des personnels concernés uniquement par un avancement à l'ancienneté entre le 1^{er} septembre et le 28 février seront établies de façon à permettre une mise en paiement en janvier 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Recteur
Chancelier des Universités

Eric MARTIN